

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

OBJET : REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION – RUE DU CREUSOT.

L'An deux mil vingt-deux, le vingt-quatre juin,

Nous, Maire de la Commune de Le Breuil,

Vu l'article L131-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

Vu l'article 511-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

Vu la demande de l'entreprise **C-MON-O – 44 Quai Jules Chagot – 71300 MONTCEAU LES MINES**, afin de réaliser des travaux de création de branchement AEP.

ARRETONS

ARTICLE 1^{er} : A compter du **29 juin 2022** et ce pour une durée de **15 jours**, la circulation rue du Creusot se fera **sous alternat** par **feux tricolores**, à hauteur du **N° 129**, en raison de travaux de création de branchement AEP.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire pour la sécurité de ces travaux sera mise en place par l'entreprise **C-MON-O**.

ARTICLE 3 : Monsieur Le Directeur général des Services, Monsieur le responsable du Service Technique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée au Commissariat de Police du Creusot, à la Communauté Urbaine Creusot Montceau.

Fait à Le Breuil, le 24 juin 2022

Chantal CORDELIER
Maire

